

### Une nouvelle loi pour la chasse :

Principales dispositions issues de la loi pour l'amélioration et la simplification du droit de la chasse de décembre 2008 :

- Les jeunes de moins de 18 ans reçus à l'examen du permis de chasser ne paieront que 15 € pour faire établir en préfecture le volet permanent du permis de chasser, alors que le prix normal est 30 €.

- Pour tous les reçus à l'examen, quel que soit leur âge, et pour la saison qui suit la délivrance du volet permanent du permis de chasser, les redevances cynégétiques sont divisées par deux. Rappelons que la redevance cynégétique est la part de la validation qui revient à l'ONCFS.

- Le permis national à prix unique : Désormais le prix d'une validation nationale sera partout la même. Le chasseur continuera à choisir la fédération qu'il veut, parce que c'est là qu'il chasse le plus, parce qu'il apprécie ses services, parce que c'est plus pratique pour lui, peu importe, quelle que soit la fédération choisie, le prix sera le même, celui fixé par la Fédération Nationale des Chasseurs.

- Les ACCA pourront délivrer des cartes à la journée. Jusqu'à présent elles ne le pouvaient pas, elles pouvaient simplement avoir des invités gratuits. Ils pourront désormais s'adjoindre les services de chasseurs venus d'ailleurs.

- Venaison : Tous les responsables de plans de chasse chevreuil ou cerf le savent bien, il est fastidieux le soir, après la chasse, de remplir les tickets de transport pour les parts de venaison, en double exemplaire, avec le numéro de bracelet, la date, le lieu, le nom du transporteur et la signature. C'en est fini ou presque. Il n'y a plus besoin de tickets pour les parts de chevreuil ou de cerf en période d'ouverture de l'espèce et pour les chasseurs titulaires d'un permis de chasser validé. En revanche, il faudra encore un ticket si vous donnez un morceau à un invité non chasseur.

- Le grand duc artificiel était souvent autorisé par les préfets pour la destruction des animaux classés nuisibles. Il est désormais autorisé pour leur chasse.